

## STOP AUX MENACES DE MORT ENVERS LES TRAVAILLEURS FORESTIERS ET A LA DESTRUCTION DE LEURS MATERIELS

### Après des menaces de mort, un incendie criminel touche une Coopérative forestière au lendemain de la diffusion d'une vidéo à charge d'une association d'activistes dite écologiste

L'Union de la Coopération Forestière Française (UCFF) dénonce avec la plus grande fermeté l'incendie criminel d'un engin forestier dont a été victime la Coopérative forestière CFBL dans la nuit du 17 mars 2022 sur la commune de Brassy dans la Nièvre.

L'incendie a été perpétré **au lendemain** de la diffusion d'une vidéo à charge d'une association qui appelle à la désobéissance civile et d'une communication dénonçant les chantiers de reboisement des Coopératives Forestières financés par le Plan de relance.

Cet événement intervient après que la Gendarmerie ait enregistré des **menaces de mort** à l'encontre des forestiers de la coopérative CFBL.

Bertrand SERVOIS, Président de l'UCFF - Les Coopératives Forestières, dénonce ces faits inacceptables :

*« Par-delà les dégâts matériels estimés à plusieurs millions d'euros depuis plus de 3 ans (une quinzaine d'engins forestiers appartenant aux coopératives forestières a été incendiée ou sabotée), les salariés des coopératives, les forestiers et leurs familles subissent quasi quotidiennement sur le terrain des insultes, intimidations, jusqu'aux menaces de mort et ce pour exercer leur métier. Je tiens à leur apporter tout mon soutien »*



A la demande de l'UCFF, une réunion d'urgence a été organisée le lundi 21 mars avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Agriculture et l'interprofession nationale France Bois Forêt, qui ont unanimement condamnés ces actes déplorables.

Alors que la Journée Internationale des Forêts vient tout juste d'être célébrée, cet événement survient également après la clôture des Assises de la forêt et du bois du 16 mars et la signature de deux déclarations communes d'organisations professionnelles et d'ONG pour dire « stop » aux agressions des travailleurs en forêt.

Les Coopératives Forestières, entreprises démocratiques par définition, ont toujours encouragé le dialogue entre tous les acteurs et associations de la filière forêt-bois. Elles poursuivront les échanges constructifs autour des enjeux forestiers avec les organisations non radicales, mais refusent le harcèlement d'associations appelant à la désobéissance civile.

**« Il est temps de dire « STOP » aux agressions des travailleurs en forêt et des 113 000 familles de forestiers à travers les attaques injustes envers leurs coopératives ».**

Bertrand SERVOIS, Président de l'UCFF – Les Coopératives Forestières.

Pour toute demande d'interview ou de témoignage :

Contact presse : Nicolas JOBIN / [njobin@lescooperativesforestieres.fr](mailto:njobin@lescooperativesforestieres.fr) / 06 88 75 97 39

### À propos de l'UCFF - Les Coopératives Forestières

L'Union de la Coopération Forestière Française rassemble 17 coopératives forestières réparties sur l'ensemble du territoire. Les Coopératives Forestières regroupent 113 000 producteurs forestiers adhérents. Elles les accompagnent dans la gestion de 2,1 millions d'hectares de forêts, la récolte-commercialisation de 7,2 millions de m<sup>3</sup> de bois par an (soit 20% de la production nationale) et le reboisement de 21 000 ha/an. Les Coopératives Forestières emploient 1 300 salariés.